

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 11 novembre 2011

Physiothérapie: les négociations tarifaires ont finalement échoué

Sursee. Les négociations concernant la valeur du point tarifaire entre physioswiss et tarifsuisse sa ont définitivement échoué. physioswiss engage sans délai la procédure de détermination.

Les tarifs des prestations de physiothérapie n'ont pas changé depuis presque 14 ans, et ni le renchérissement ni l'augmentation des exigences auxquelles sont soumis les physiothérapeutes n'ont été pris en compte. La convention tarifaire a déjà été résiliée et l'on se trouve depuis le 1er juillet 2011 dans une situation non contractuelle. La nouvelle série de négociations, organisée à l'initiative du Conseiller fédéral Didier Burkhalter et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), n'a pas porté ses fruits malgré les diverses propositions de solutions apportées par physioswiss. tarifsuisse sa maintient en effet que les tarifs, qui n'ont pas changé depuis 14 ans, sont tout à fait suffisants. Les données dont dispose physioswiss attestent pourtant du contraire. L'évolution des prix en est la preuve la plus évidente, ainsi que celle des salaires et des loyers, lesquels ont augmenté de plus de 17% depuis 1998.

physioswiss est extrêmement irritée de voir que dans ce contexte, tarifsuisse sa ne veut faire aucun pas en direction de son partenaire tarifaire et qu'elle s'oppose également au Conseiller fédéral. Le prétexte avancé par les assureurs, à savoir que les physiothérapeutes maintiennent des structures improductives et inefficaces, n'est pas compréhensible.

physioswiss va à présent, comme le veut la loi, soumettre aux autorités compétentes des demandes de détermination des tarifs. Il revient désormais aux autorités de garantir aux physiothérapeutes exerçant en Suisse des tarifs adaptés et de s'assurer ainsi que la population puisse bénéficier de prestations de physiothérapie de haute qualité.

Qu'est-ce que cela signifie pour les patients? Rien ne change pour eux. Les prestations de physiothérapie restent prises en charge par l'assurance de base, à savoir qu'elles sont toujours remboursées par les caisses maladie à condition d'être prescrites par un médecin. La facture est adressée aux patients et les frais sont remboursés par la caisse-maladie.

Contact: Kristina Ruff, cheffe du domaine communication, 041 926 69 05 / kristina.ruff@physioswiss.ch

Nombre de signes: 2234 (espaces inclus)

Pour plus d'informations: consulter www.physioswiss.ch

La physiothérapie est une discipline indépendante dans le domaine de la thérapie, qui, tout comme la médecine et les soins, est l'un des trois piliers de la médecine traditionnelle. Elle vise le rétablissement des fonctions corporelles atteintes et l'élimination des douleurs et elle est utilisée dans la thérapie, la rééducation, la prévention, la promotion de la santé ainsi que dans les soins palliatifs. physioswiss, l'Association suisse de physiothérapie, représente les intérêts de plus de 8000 physiothérapeutes indépendants et salariés exerçant dans toute la Suisse.